

PROPOSITION DE TD

Le Sanctuaire des baleines de l'Océan Indien a été créé en 1979 suite à une initiative seychelloise. Les Zones Economiques Exclusives (ZEE) des 5 pays de la COI appartiennent à ce sanctuaire. Lors du dernier sommet des Chefs d'Etats de la COI à Antananarivo, le 22 juillet 2005, décision a été prise de renforcer cette protection dans les pays de la COI.¹ Un an après, à l'occasion du premier Comité de pilotage du projet « Réseau des AMP des pays de la COI » qui s'est tenu à Maurice les 8 et 9 juin 2006, des recommandations ont été faites pour renforcer le Sanctuaire des baleines de l'Océan Indien et développer la coopération dans ce domaine. En effet, depuis la création du sanctuaire, seules quelques actions de suivi, de conservation et de développement de l'écotourisme ont été mises en œuvre dans les cinq pays concernés, la plupart à l'initiative de la société civile et des opérateurs privés.

Par ailleurs, les orientations prises lors de la réunion de la Commission Baleinière Internationale (CBI) en Juillet 2006, font planer le risque d'une reprise de la chasse commerciale à la baleine (proposition de levée du moratoire de 1986).

Il apparaît donc urgent de renforcer le statut institutionnel et opérationnel du sanctuaire de l'Océan Indien pour que la protection des cétacés dans les pays de la COI soit effective. Pour cela, il est nécessaire de développer des actions concrètes et de créer un réseau, sous l'égide de la COI, entre les gouvernements, les administrations des pays et les acteurs concernés de la société civile et de la communautés scientifique.

Afin de concrétiser la décision des Chefs d'Etat, il a été demandé au Secrétariat général de la COI, lors du dernier Comité des OPL (Officiers Permanents de Liaison) qui s'est tenu à l'île Maurice les 13 et 14 février 2007, d'élaborer une proposition de projet pour l'étude et la conservation des cétacés.

La COI a donc décidé d'organiser un atelier à Sainte-Marie (Madagascar) du 1 au 4 juillet 2007, pour faire le point sur la situation actuelle et présenter une proposition de projet aux partenaires de la région impliqués dans cette problématique.

(Si besoin de plus de précisions)

Cet atelier regroupera l'ensemble des institutions gouvernementales, privés ou associatives intervenant sur les cétacés dans la région, ainsi que les principaux bailleurs de fonds potentiels.

Les objectifs de cet atelier sont de :

1. Présenter les initiatives régionales en cours dans les pays de la COI (recherche, conservation, éco-tourisme, etc...),
2. Faire le point sur la connaissance des populations de cétacés dans la région,
3. Préparer une proposition de projet pour l'étude et la conservation des cétacés dans les pays de la COI.

¹ Extrait de la Déclaration finale, forum « développement durable et solidarité » présidé par M. James Michel, président de la république des Seychelles : « Le sommet a marqué son accord pour promouvoir au sein de la Commission Baleinière Internationale l'adoption de mesures de protection particulières dans les sanctuaires de cétacés ».